

Acte de cession de parts sociales S.C.I 45CLC

Entre les soussignés :

Thi Anh Dao PHAM née à Hanoi le 15/08/1982
Ci-après dénommé "le cédant"
d'une part,

Et

Thai Phu NGUYEN né à Province De Ha Tinh le 10/07/1982
Ci-après dénommé "le cessionnaire"
d'une part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Cession des parts

Le cédant cède et transfère au cessionnaire qui accepte la totalité de 12 000 parts sociales qui lui appartiennent.

Article 2 : Prix

La présente cession est consentie et acceptée par les parties, pour un prix unitaire de 0,0001 d'euros pour chaque part, soit un prix de cession de 1,2 d'euros pour 12 000 de parts cédées. Ce prix est payé ce jour par le cessionnaire entre les mains du cédant, qui le reconnaît et lui consent bonne et valable quittance.

Article 3 : L'agrément

La présente cession a été autorisée dans les conditions requises par la loi, aux termes de la délibération de l'Assemblée Générale Exceptionnelle des associés, datant du 08/10/2025.

Article 4 : Frais

Tous les frais auxquels présente cession donnera lieu, seront supportés par Thai Phu NGUYEN, à l'exception de ceux liés à la modification des statuts, qui seront à la charge de la société.

Fait à Saint-Nazaire, le 08/10/2025
En 2 exemplaires

Signature des parties :

Le cédant

Le cessionnaire

Thi Anh Dao PHAM

SIGNED VIA ILOVEPDF
5C2E14AD-7B64-4611-A7A9-02A611E31099

Thai Phu NGUYEN

SIGNED VIA ILOVEPDF
5E3E2C1D-80B7-4D9D-A03A-2D4376A822C5

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
SAINT-NAZAIRE

Le 22/10/2025 Dossier 2025 00038444. référence 4404P04 2025 A 01448

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros

Eric BLIN
Agent administratif
des finances publiques

TCADP TPN